

**MAIRIE DU POUJOL-SUR-ORB**  
**Place de l'Imbaisse - 34600 LE POUJOL-SUR-ORB**

**Compte-rendu de la séance du conseil municipal du 29 mars 2018**

L'an deux mille dix-huit, le vingt-neuf mars à dix-huit heures,  
le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Yves ROBIN, maire.

**Date de la convocation** : le 23 mars 2018.

**Présents** : Yves ROBIN, Marie-France MAUREL, Jean-Luc CARMINATI, Bernadette GUIRAUD, Lucienne ANDRIEU, Bernard ROQUE, Patricia ARNOLD, Frédéric COSTE, Christine FERRET, Marc BRICARD, Fabien SCHURRER.

**Absents** : Malvine MORERA, Liz THOUREZ, Bertrand CLÉMENT.

**Pouvoirs** : Malvine MORERA à Bernadette GUIRAUD,  
Bertrand CLÉMENT à Jean-Luc CARMINATI.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité Marc BRICARD pour remplir la fonction de secrétaire de séance.

### **ORDRE DU JOUR**

- 1°) Approbation du PV de la séance du conseil municipal du 30 janvier 2018
- 2°) Avenant à la convention avec la médecine préventive
- 3°) Demande de subvention pour réparer le clocheton de l'église
- 4°) Demande de subvention pour remplacement de menuiseries
- 5°) Demande de subvention pour alimentation électrique du surpresseur de La Borie Basse
- 6°) Choix de l'entreprise pour réaliser les travaux de raccordement AEP et EU de La Borie Basse
- 7°) Enveloppe régime indemnitaire des agents.

### **QUESTIONS DIVERSES**

---

#### **Point n°1 : Approbation du PV du conseil municipal du 30 janvier 2018**

Le procès verbal de la séance du 30 janvier 2018 est approuvé à l'unanimité.

#### **Point n°2 : Modification de la tarification des interventions du pôle médecine préventive Signature de la convention**

Monsieur le Maire expose les nouvelles dispositions adoptées par le Centre de Gestion concernant la tarification des interventions de la médecine préventive. Il s'agit de la création d'une cotisation de participation aux frais de fonctionnement du pôle égale à 0,21% de la masse salariale de chaque collectivité adhérente, de mettre en place un tarif par visite périodique égal à 55 € et de supprimer la tarification des visites à la demande et des actions en milieu de travail.

Il convient de valider l'avenant à la convention portant ces modifications.

A l'unanimité le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant relatif à la modification de la tarification des interventions de la médecine préventive.

#### **Point n°3 : Demande subventions au Département pour réparer les piliers du clocheton de l'Église**

Monsieur le maire rappelle la dégradation importante des piliers porteurs du clocheton de l'Église et souligne le caractère d'urgence à procéder à leur consolidation. Pour ce faire, il est possible d'obtenir des aides financières du Département. Il demande au Conseil Municipal de l'autoriser à solliciter ces aides. Il indique que le montant estimé des travaux s'élève à 17 989 € H.T.

A l'unanimité, les élus émettent un avis favorable sur les travaux de mise en sécurité et autorise Monsieur le Maire à demander toutes les aides financières possibles pour réaliser ces travaux.

**Point n°4 : Autorisation au Maire de déposer une demande de subvention auprès d'Hérault Énergies  
Remplacement des menuiseries salle commune agents techniques et appartement attenant**

Monsieur le maire rappelle que, chaque année, une opération de remplacement de menuiseries est possible grâce à la participation financière d'Hérault Énergies, dans le cadre d'une politique commune d'économie d'énergie. Pour 2018, il propose de remplacer les menuiseries de l'appartement qui jouxte l'atelier des services techniques et celles de la salle commune des agents.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ce projet de demande à Monsieur le Maire de solliciter Hérault Énergies pour obtenir une subvention.

**Point n°5 : Autorisation au Maire de déposer une demande de subvention auprès d'Hérault Énergies  
Alimentation surpresseur et enfouissement du réseau télécom, chemin de la Borie Basse**

Dans le cadre des travaux de renforcement du réseau d'eau potable du hameau de La Borie, Monsieur le maire rappelle la nécessité d'installer un surpresseur pour garantir une pression satisfaisante. Une parcelle a été acquise en 2017 à cet effet. Il s'agit maintenant d'engager les travaux pour alimenter en électricité le dispositif. Une étude technique et financière a été menée par Hérault Énergies qui estime le coût à 64 724, 66 € TTC.

Parallèlement à cette opération et pour profiter de l'ouverture des tranchées, il a été demandé l'enfouissement du réseau de télécommunication, pour un coût supplémentaire de 22 162, 82 € TTC.

Monsieur le maire expose le plan de financement du projet global, intégrant une participation financière d'Hérault Énergies, comme suit :

- Hérault Énergies	49 789, 14 €
- TVA sur travaux d'électricité récupérée par H.E.	10 113, 23 €
- Dépense à charge de la commune	26 985, 11 €

Le conseil municipal accepte les réalisations conjointes de deux opérations pour un montant prévisionnel global de 86 887, 48 € TTC et le plan de financement présenté par Monsieur le maire.

**Point n°6 : Renforcement réseau eau potable et raccordement eaux usées - Hameau La Borie Basse**

Monsieur le maire fait part au conseil municipal du choix arrêté par la Commission d'Appel d'Offres pour l'attribution du marché des travaux de renforcement du réseau d'eau potable et du raccordement au réseau des eaux usées à l'entreprise jugée la mieux disante.

Le montant de l'offre présentée s'élève globalement à 285 323 € HT, soit 170 613 € pour l'eau potable et 114 710 € pour les eaux usées.

A l'unanimité le conseil municipal valide le choix de la CAO et autorise Monsieur le maire à signer tous les documents afférents au marché de travaux.

**Point n°7 : Régime indemnitaire des agents RIFSEEP - Enveloppe 2018**

Le nouveau régime indemnitaire RIFSEEP a été instauré en 2017, ainsi que les critères d'attribution aux agents. Le conseil municipal est appelé à voter l'enveloppe globale des indemnités versées. La répartition reste à l'appréciation de Monsieur le maire.

Le dispositif comprend deux parts, l'Indemnité de Fonction, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) versée mensuellement et le Complément Indemnitaire Annuel (CIA) ajouté au salaire du mois de novembre.

Pour 2018, une enveloppe de 33 000 € doit être prévue au budget.

La répartition suivra les tableaux ci-après :

**- Indemnité de Fonction, de Sujétions et d'Expertise (IFSE)**

Cadre emploi	Groupe	IFSE mensuelle	IFSE annuelle	Nombre d'agents	TOTAL
Adjoint administratif principal	C2	215, 00	2 580, 00	2	5 160, 00
Adjoint administratif principal (6/7 <sup>ème</sup> )	C2	185, 00	2 220, 00	1	2 220, 00
ATSEM principal	C2	215, 00	2 580, 00	1	2 580, 00
Adjoint technique principal	C2	193, 00	2 316, 00	1	2 316, 00
Adjoint technique principal (30h)	C2	165, 00	1 980, 80	1	1 980, 00
Adjoints techniques	C1	181, 00	2 172, 00	4	8 688, 00
Adjoint technique (20 h)	C1	110, 00	1 320, 00	1	1 320, 00
Total général					24 264, 00

### - Complément Indemnitaire Annuel (CIA)

Cadre emploi	Groupe	CIA annuel	Nombre d'agents	TOTAL
Adjoint administratif principal	C2	800, 00	2	1 600, 00
Adjoint administratif principal (6/7 <sup>ème</sup> )	C2	685, 71	1	685, 71
ATSEM principal	C2	800, 00	1	800, 00
Adjoint technique principal	C2	800, 00	1	800, 00
Adjoint technique principal (30h)	C2	685, 71	1	685, 71
Adjoint technique	C1	800, 00	4	3 200, 00
Adjoint technique (20h)	C1	457, 14	1	457, 14
Total général				8 228, 56

Monsieur le maire indique que ces dispositions doivent être appliquées de façon rétroactive à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le montant de l'enveloppe annoncé de 33 000 € et la rétroactivité au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

## QUESTIONS DIVERSES

### Fondation du Patrimoine :

Marie-France MAUREL relate aux élus le déroulement des deux manifestations organisées au profit de la Fondation du Patrimoine qui collecte des fonds pour réparer notre église.

Le loto organisé, le 11 mars, par les associations locales a produit un bénéfice de 2000 €.

Le concert organisé, le 17 mars, par la commune, avec la gracieuse participation du cœur d'hommes Aventure, a permis de récolter 680 €.

### Acquisition d'un bien rue du Caladou :

Monsieur le Maire fait part aux élus de la mise en vente d'un bien en ruines situé rue du Caladou. Il indique qu'il a déjà engagé une négociation et que la transaction pourrait devenir effective à un prix tout à fait raisonnable. Il demande qu'une réflexion soit menée sur la faisabilité de ce projet en expliquant que l'espace dégagé par la démolition de cette maison permettrait de créer des emplacements de stationnement.

### Nom de la médiathèque :

Monsieur le maire rappelle la nécessité de trouver un nom pour la future médiathèque. Les élus sont invités à faire des propositions, de préférence en rapport avec l'histoire du lieu ou du village.

### Association Française des Sclérosés En Plaques (AFSEP) :

Une demande de l'AFSEP est parvenue en mairie en vue d'obtenir une aide financière.

Le budget de la commune n'étant pas extensible, toutes les demandes ne peuvent pas être satisfaites.

Les élus décident donc que celle de l'AFSEP ne sera pas retenue pour cette année.

### Fondation de France :

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de remerciement envoyé par la Fondation de France, à la suite du soutien apporté par la commune après le passage des ouragans sur les îles antillaises. Un don de 500 € a été effectué pour aider les sinistrés.

La séance est levée à 20 heures 30.

Fait à LE POUJOL-SUR-ORB, le 30 mars 2018

Yves ROBIN, maire

